

LISTE DES DIPLÔMES REQUIS POUR L'ACCÈS AUX ÉCOLES D'INGÉNIEURS ET AUX ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES PAR LA VOIE DU CONCOURS C PRÉPARÉ DANS LES CLASSES ATS BIO

Diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture :

Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), toutes options.

Diplômes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Brevet de technicien supérieur (BTS), obtenus dans les spécialités suivantes :

- agroéquipement ;
- analyses de biologie médicale ;
- bioanalyses contrôles ;
- biotechnologie ;
- chimiste ;
- conception et réalisation de systèmes automatiques ;
- contrôle industriel et régulation automatique ;
- diététique ;
- hygiène propreté environnement ;
- industries céréalières ;
- informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques ;
- maintenance industrielle ;
- métiers de l'eau ;
- qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries ;
- techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire.

Diplômes universitaires de technologie (DUT) obtenus dans les spécialités suivantes :

- génie biologique ;
- génie du conditionnement et de l'emballage ;
- chimie ;
- génie chimique-génie des procédés ;
- génie thermique et énergie ;
- gestion logistique et transport ;
- hygiène, sécurité, environnement ;
- mesures physiques ;
- qualité, logistique industrielle et organisation ;
- science et génie des matériaux.

Diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers.

Source : [arrêté du 25 juin 2013](#) relatif à l'organisation, aux horaires et au programme des classes préparatoires accessibles aux titulaires de diplômes obtenus après deux années d'études supérieures